

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010

Présents : MM. MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, GINIEIS, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE
Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Michèle CASADOUMECQ suppléante de David LAMPLE
Jean LABERDESQUE suppléant de Jean LOUSTALET
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINE

Excusés : André BERNOS, Anne-Marie BARRERE, Henri GIMENEZ, Jean SARASOLA, Aimé SOUMET, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU

RAPPORT N° 6b

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : ETUDE DE PROGRAMMATION DU CIAP

M. GAILLAT indique que par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2010 transmise par courrier de Monsieur le Maire en date du 1^{er} juillet, la ville d'Oloron s'est engagée à transférer à la CCPO la maîtrise d'ouvrage du futur CIAP en préfiguration du futur label Pays d'Art et d'Histoire.

C'est ainsi que lors de la séance du 30 juin dernier, notre assemblée a confirmé sa volonté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cet équipement et de confier au cabinet HARMATAN une étude afin de définir le programme qui servira de base à la consultation pour la scénographie du futur CIAP.

Le coût de cette étude est de 64 830 € HT.

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Etat Tourisme : 10 850.00 €
Etat DRAC : 30 000.00 €
Conseil Régional : 10 850.00 €

soit un reliquat de 25 836.68€ (y compris TVA 12 706.68€) à charge de la CCPO.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **CONFIRME** son engagement à assurer la maîtrise d'ouvrage du futur CIAP
- **AUTORISE** Monsieur le Président à confier à HARMATAN l'étude de programmation
- **SOLLICITE** l'aide de la DRAC à hauteur de 30 000 €
- **S'ENGAGE** à régler le solde des dépenses restant à charge de la CCPO

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 octobre 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Jean-Etienne GAILLAT